

L'horizon de mon placement



Les vacances sont enfin là. Nathalie Martin et sa fille Elodie ont déjà mis leurs plus beaux paréos dans les valises, et la planche de surf de Yohann est prête ! Richard aussi a tout prévu, sauf l'état irrémédiablement compromis de son moteur, et donc une voiture inutilisable, sauf à faire des réparations qui vont coûter cher et prendre du temps. Et les rêves de plage vont en pâtir...

Richard pourrait utiliser son épargne pour sauver les vacances. Mais elle devait servir à financer l'achat d'une maison plus grande, il l'a donc placée dans un plan auquel il vaut mieux ne pas toucher tout de suite. Comment éviter un tel dilemme, Richard ? Il faut absolument définir au départ, **l'horizon de votre placement**, c'est-à-dire le moment auquel vous en aurez besoin, on parle de court, moyen et long terme. Et ça dépend évidemment de la raison pour laquelle vous mettez de l'argent de côté.

Le court terme



Prenons quelques exemples. Si on épargne en cas de coup dur, on considère qu'il s'agit d'un placement à **court terme**, même si le pépin n'arrive pas tout de suite. Dans ce cas, il est recommandé de placer son argent sur des produits d'épargne « liquides » c'est-à-dire **disponibles immédiatement**. Cela peut être, entre autres, le livret A que tout le monde connaît, mais aussi un livret de développement durable, ou bien un OPCVM monétaire.

Mais si ces placements sont disponibles immédiatement, leur rendement n'est souvent pas très élevé, juste un peu plus que l'inflation.

Le moyen terme



A **moyen terme**, on peut envisager une épargne en vue d'un achat important, un logement, par exemple. Cette épargne se constitue en général sur **3 à 8 ans**, par exemple sous forme de livrets d'épargne logement ou d'obligations.

Plus la durée de votre engagement est longue, plus les intérêts que vous toucherez sont élevés. En contrepartie, si vous voulez récupérer votre argent en cours de route, vous serez pénalisé.

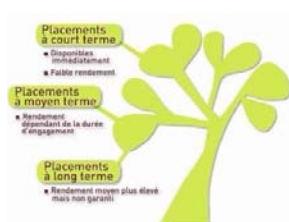
Le long terme



Dernier cas de figure, Richard, si vous épargnez pour vous constituer un capital permettant d'augmenter vos revenus à votre retraite, il est préférable de faire un placement à **long terme**, par exemple en actions. Cependant, **le rendement n'est pas garanti**.

En effet, il faut prendre en compte la variation du prix des actions. Or ces variations peuvent être importantes en fonction des performances des entreprises ou de l'économie en général. On peut donc gagner ou perdre beaucoup. Toutefois, sur de longues durées, ces hauts et ces bas s'équilibrent et le rendement moyen annuel est **généralement plus élevé sur le long terme** avec un placement en actions qu'avec un livret. C'est bien compris Richard ?

A retenir



Placements à court terme

- Disponibles immédiatement
- Faible rendement

Placements à moyen terme

- Rendement dépendant de la durée de placement

Placements à long terme

- Rendement moyen plus élevé, mais non garanti

